



PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

**Direction des Collectivités Territoriales et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement**

**Avis d'ouverture d'enquête publique
préalable à la délivrance de permis de construire
relatif à l'aménagement d'une rampe d'accès de mise à l'eau en
rive du lac de Bort-les-Orgues et la construction de sanitaires au
lieu-dit «les Plattas» sur la commune de Larodde**

Par arrêté préfectoral du 2 juin 2019 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de permis de construire n°063 190 19 V 0002 concernant le projet d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau et de construction de sanitaires en rive du lac de Bort-les-Orgues au lieu-dit « les Plattas » sur la commune de Larodde, présentée par la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Cette enquête publique d'une durée consécutive de trente-trois jours se déroulera **du lundi 1^{er} juillet 2019 à 9 h au vendredi 2 août 2019 à 12 h**

Les éléments constitutifs du dossier de demande de permis de construire comprenant notamment un dossier d'évaluation des incidences, les avis des services consultés et un registre d'enquête seront tenus gratuitement à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux de la mairie de Larodde qui sont les suivants:

- **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h**

Ils seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/enquetes-publiques->

et depuis un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Puy-de-Dôme, 5^{ème} étage bureau de l'environnement (aux horaires habituels d'ouverture des bureaux, de 8 h 15 à 16 h et 8h 15 à 15 h 30 le vendredi)

M. Pierre MIHAJLOVIC, Ingénieur, est nommé commissaire-enquêteur.

Il recevra toute personne intéressée à la mairie de Larodde, aux jours et heures suivants :

- **lundi 1^{er} juillet 2019 de 9h à 12 h**
- **mercredi 17 juillet 2019 de 9 h à 12 h**
- **vendredi 2 août 2019 de 9 h à 12 h**

Les observations et propositions pourront soit être inscrites sur le registre ouvert à cet effet, soit être exprimées oralement auprès du commissaire-enquêteur qui les consignera dans un procès-verbal, soit être adressées, par correspondance au commissaire-enquêteur en mairie de Larodde où elles seront annexées au registre d'enquête, soit par voie électronique, à l'adresse suivante :

pref-enquetes-publiques-environnement@puy-de-dome.gouv.fr

Tout renseignement complémentaire sur ce projet pourra être obtenu auprès de la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme-Agence Sancy Val d'Allier -
Tel : 04.73.89.85.02

Le rapport et les conclusions établis par le commissaire-enquêteur resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Larodde ainsi que sur le site internet des services de l'Etat :

<http://www.puy-de-dome.gouv.fr/enquetes-publiques>

La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire.

Cette décision sera mise en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme